



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 18 juin 2014 - N° 85/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Rectificatif en date du 11 octobre 2019 : prolongation d'un an de l'avis d'opportunité

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (BSPA) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Au cours de sa réunion du 21 mai 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête pour la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.

L'enquête permet de répondre au règlement européen CE n° 199/2008 du 25/02/2008, qui fixe le cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche.

L'objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés dans le cadre du règlement européen. Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution. Les principaux thèmes concernent les revenus (valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus), les coûts (dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts, coûts en capital), la valeur du capital physique, les investissements matériels, la situation financière et les emplois.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires français inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1^{er} janvier de l'année de référence des données, et situés dans toutes les régions de pêche (trois « supra-régions » : Atlantique-Manche-Mer du Nord, Méditerranée et Autres régions – Océan indien, Caraïbes, Atlantique sud-est et ouest).

Les unités enquêtées sont les navires de pêche français actifs inscrits au registre européen des flottes de pêches maritimes. La base de sondage est constituée de l'ensemble des navires inscrits au registre des flottes et actifs au 1^{er} janvier de l'année de référence (6 012 navires dont 4 153 en métropole, au 1^{er} janvier 2013). L'échantillon est stratifié selon une segmentation établie par l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer).

La collecte est réalisée par le Laboratoire d'Économie et de Management de l'Université de Nantes (LEMNA) et par l'IFREMER :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- le LEMNA collecte des données comptables et extracomptables par navire auprès de centres de gestion, puis les retrace pour fournir les indicateurs demandés par navire ;
- l'IFREMER procède par enquête directe auprès des patrons pêcheurs sur la base d'un questionnaire.

Le LEMNA et l'IFREMER effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils collectent puis transmettent de façon sécurisée les données individuelles par navire au BSPA, qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La collecte est annuelle, sauf pour la petite pêche des régions Antilles-Guyane où la collecte est effectuée tous les trois ans.

Outre la transmission annuelle des indicateurs économiques à la Commission européenne, ces derniers sont également utilisés pour répondre aux demandes internes des services de la DPMA et le cas échéant, à d'autres utilisateurs. Une diffusion est également prévue dans le cadre des chiffres clés que la DPMA publie sur le site du MEDDE.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq ans à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

L'avis d'opportunité est prolongé pour l'année de collecte 2020 à la demande des producteurs.